

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 octobre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 191 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Jean-Marc BLOCQUEL - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Claude FILIPPI - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - André GOMEZ - Vincent GOYET - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Michel MILLE - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - David YTIER.

**Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2020**

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Sophie ARRIGHI représentée par Doudja BOUKRINE - Marion BAREILLE représentée par Corinne BIRGIN - Marie BATOUX représentée par Olivia FORTIN - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Pierre SERRUS - Moussa BENKACI représenté par Gérard BRAMOULLÉ - André BERTERO représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - René-Francis CARPENTIER représenté par Roland MOUREN - Jean-Pierre CESARO représenté par Jean HETSCH - Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Pascal CHAUVIN représenté par Christian BURLE - Jean-Marc COPPOLA représenté par Agnès FRESCHÉL - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Bernard DESTROST représenté par Alain ROUSSET - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Daniel GAGNON représenté par Martial ALVAREZ - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Sophie GUERARD représentée par Pierre HUGUET - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Stéphane LE RUDULIER représenté par Claude FILIPPI - Nathalie LEFEBVRE représentée par Linda BOUCHICHA - Bernard MARANDAT représenté par Sandrine D'ANGIO - Régis MARTIN représenté par Vincent LANGUILLE - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Yannick OHANESSIAN représenté par Pauline ROSSELL - Stéphane PAOLI représenté par Sylvaine DI CARO - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Michèle RUBIROLA représentée par Joël CANICAVE - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Francis TAULAN représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Romain BRUMENT - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Arnaud DROUOT - Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Eric MERY - Benoît PAYAN - Anne VIAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Georges CRISTIANI représenté à 15h30 par Frédéric GUINIERI - Gérard AZIBI représenté à 15h32 par Christine JUSTE - Jean-David CIOT représenté à 15h52 par Jean-Louis CANAL - Laurence SEMERDJIAN représentée à 16h15 par Saphia CHAHID - Magalie GIOVANNGELI représentée à 16h49 par José MORALES - Dona RICHARD représentée à 16h58 par Anne MEILHAC - Nathalie TESSIER représentée à 17h13 par Lourdes MOUNIEN - Richard MALLIÉ représenté à 17h15 par Fabrice POUSSARDIIN - Christian PELLICANI représenté à 17h15 par Laure ROVERA - Perrine PRINGENT représentée à 17h15 par Lydia FRENTZEL - Richard MALLIÉ représenté à 17h15 par Fabrice POUSSARDIIN - Patrick PIN représenté à 17h18 par Rémi MARCENGO - Jean-Christophe GRUVEL représenté à 17h20 par Kayané BIANCO - Arnaud MERCIER représenté à 17h30 par Bernard RAMOND.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Catherine VESTIEU à 16h16 - Stéphane RAVIER à 16h20 - Samia GHALI à 16h20 - Nadia BOULAINSEUR à 16h20 - Michel BOULAN à 16h20 - Anthony KREHMEIER à 16h25 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 16h28 - Sophie CAMARD à 16h30 - Férouz MOKHTARI à 16h30 - Lisette NARDUCCI à 16h30 - Sylvaine DI CARO à 16h40 - Stéphanie FERNANDEZ à 16h40 - Mathilde CHABOCHE à 16h53 - Laurent BELSOLA à 16h52 - Jean-Pierre SERRUS à 16h52 - Didier PARAKIAN à 17h00 - Laure-Agnès CARADEC à 17h05 - Lionel DE CALA à 17h11 - Patrick PAPPALARDO à 17h11 - Sarah BOUALEM à 17h15 - Marcel TOUATI à 17h15 - Georges ROSSO à 17h18 - Franck ALLISIO à 17h18 - Pauline ROSSELL à 17h33 - Lionel ROYER-PERRAULT à 17h33 - Solange BIAGGI à 17h33 - Eric LE DISSES à 17h33 - Véronique PRADEL à 17h33 - Roland GIBERTI à 17h33 - Jean-Marc BLOCQUEL à 17h33 - Laurent SIMON à 17h33 - Jessie LINTON à 17h37 - Caroline MAURIN à 17h37 - André MOLINO à 17h37 - Aïcha SIF à 17h42.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 008-8670/20/CM

■ Budget Annexe des Transports - Approbation de l'augmentation de l'opération d'investissement N°2018106700 « IRVE », Infrastructure de recharge pour véhicules électriques

MET 20/16218/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La voiture particulière est le mode de déplacement le plus utilisé pour les déplacements des habitants de la Métropole (56% en 2009). Essentiellement équipés de moteurs thermiques, les automobiles représentent une source de pollution importante, avec des conséquences tant en termes de santé publique que de réchauffement climatique. Afin de répondre à ces enjeux, la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 a fixé à 2040 la fin des ventes de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers neufs utilisant des énergies fossiles.

C'est dans cette même perspective que le Plan de Déplacement Urbain (PDU) arrêté par le Conseil de la Métropole le 19 décembre 2019 prévoit le déploiement de plus de 1000 points de charge à l'horizon 2030, d'avantage si la demande le justifie (cet objectif est calculé sur la base d'une part de 10 % de véhicules électriques sur l'ensemble du parc automobile en 2030).

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence IRVE « Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » est exercée par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur tout son territoire, par transfert de plein droit de la compétence communale.

Suite à ce transfert de compétence, la Métropole a souhaité lancer un programme ambitieux de déploiement des bornes. Le Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 a ainsi porté approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement IRVE. Cette opération prévoit un déploiement total de 275 bornes nouvelles (550 points de charge) avec leur infrastructure de supervision pour un montant total d'investissement de 3 millions d'euros HT.

Outre la recharge occasionnelle, le rôle de ces bornes est la réassurance des usagers ce qui favorise la prise de décision pour un équipement en véhicules électriques. Il s'agit de bornes accélérées permettant une recharge d'une heure en moyenne et présentant deux points de charge par borne. Les déploiements privilégient les centres villes, les zones touristiques, les zones commerciales et les lieux attractifs peu desservis par les transports en commun (les grands pôles générateurs de trafic comme les ZAC) avec des bornes à recharge accélérée.

Les installations de ces nouvelles bornes au sein du réseau « la recharge » se dérouleront jusqu'en 2021. Au 1er août 2020, 96 bornes sont en service et 102 bornes sont en cours de déploiement avec une mise en service planifiée d'ici la fin de l'année 2020, soit environ 400 points de charge déployée avec cette autorisation de programme fin 2020.

Suite à l'ajout d'un stickage intégral anti-tags sur les bornes ainsi que la pose de boucle de détection sur les places de stationnement sur les communes de Marseille et Aix, le coût moyen est plus élevé que prévu et il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe budgétaire de 500 000€ HT.

Au-delà du déploiement initial de 550 points de charge qui complètent les 70 points de charge déjà existants, la Métropole devra continuer à assurer un déploiement de bornes pour répondre aux objectifs fixés au PDU.

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2020

Suite à un sourcing effectué au cours de l'été 2020, il apparaît que le territoire d'Aix-Marseille-Provence présente économiquement une attractivité pour des opérateurs souhaitant investir sur fond privé dans le domaine des IRVE publiques en voirie (déploiement et exploitation). C'est la raison pour laquelle, la Métropole souhaite lancer dès la fin de 2020 une procédure de mise en concurrence d'un futur concessionnaire de service public pour le déploiement et l'exploitation du réseau « larecharge ».

Pour cette l'opération, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, technique et financière visant à accompagner la Métropole dans la rédaction et la passation d'un contrat de concession IRVE est nécessaire.

Cette mission nécessite un investissement estimé à 350 000 euros environ.

L'opération d'investissement 2018106700, IRVE – Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques, de 3 millions d'euros HT inscrite au budget annexe des transports publics enregistrée dans l'autorisation de programme 181073TP du programme 07 de la Métropole doit être révisée pour un montant de 850 000€ HT supplémentaires.

Cette révision porte le montant de l'opération 2018106700 de 3 000 000 H.T à 3 850 000€ H.T.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;
- La délibération n° TRA001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine ;
- La délibération du Conseil de Métropole n°TRA010-4152/18/CM du 28 juin 2018 portant approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement IRVE ;
- La délibération du Conseil de Métropole n° TRA 002-7840/19/CM du 19 décembre 2019 concernant l'Arrêt du projet du Plan de Déplacements Urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence (PDU) ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 13 octobre 2020 ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 octobre 2020 ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 15 octobre 2020 ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 14 octobre 2020 ;
- L'avis du Conseil de Territoire Istres-Ouest-Provence du 12 octobre 2020 ;
- L'avis du le Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 8 octobre 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole est résolument engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et dans l'amélioration de la qualité de l'air.

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2020

- Que la mobilité électrique est l'une des réponses identifiée pour atteindre ces objectifs environnementaux et que la promotion du véhicule électrique individuel passe notamment par le déploiement de nouveaux points de recharge, objet du programme IRVE.
- Qu'il convient de procéder à l'augmentation de l'Autorisation de Programme IRVE pour un montant total de 3 850 000 euros HT selon le budget annexe des transports publics de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire d'inscrire les crédits de paiement y afférents aux exercices budgétaires concernés.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'augmentation de l'opération d'investissement N°2018106700 « IRVE » d'un montant de 850 000 euros portant le montant total de l'opération à 3 850 000 euros HT inscrite au budget annexe des transports publics rattachée au programme 07 Code AP 181073TP.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget annexe des transports publics – section d'investissement – opération N°2018106700 – Natures 217535 et 2315– sous politique C360 selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Déjà mandaté : 349 729 euros HT

CP 2020 après BS : 1 550 000 euros HT

CP 2021 : 1 950 000 € HT (1 600 000€ pour installation et 350 000€ études)

Article 3 :

Madame la Présidente ou son représentant est autorisé à demander des subventions auprès de tout organisme ou collectivité susceptible d'apporter sa contribution à l'opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS